

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 29 septembre 2009

- Séance du 29 septembre 2009 Nombre de membres en exercice : 19
- Date de la convocation 23 septembre 2009 Nombre de votants : 18
- Date d'affichage de la convocation 23 septembre 2009 Nombre de procurations :

L'an deux mille neuf, le 29 septembre à 20 h 45, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le vingt-trois septembre deux mille neuf, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, maire.

Présents : FORT Alain, DELGUTTE Stéphanie, BONNIN Stéphane, POUGNARD Dominique, BARBOT Patrice, Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER, BAZIREAU Jean-Jacques, SABOURIN Hervé, BRAULT Fabrice, CHOLLET Marc, FAZILLEAU Christine, MARCHAND Bruno, POUGET Renaud, LAURENT Max, AMICEL Pascal, SCHMITT Susanne, PORCHER Nadette, VIAUD Joëlle

Absent(s) excusé(s) : GUIOCHON Rémy

Secrétaire de séance : Christine BAVEREL secrétaire de mairie

1. Approbation du procès verbal du 26 août 2009

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2. Achat d'un tracteur pour les services communaux

Une commission composée de Pascal Amicel, Jean-Jacques Bazireau, Stéphane Bonnin et Fabrice Brault a travaillé sur ce projet. Une consultation d'entreprises spécialisées – avec remise des offres au 15 septembre -a été lancée ; le cahier des charges a été établi avec Dany Garel, principal utilisateur du véhicule. La prestation demandée était la suivante :

✓ **Base : Fourniture d'un tracteur d'occasion avec un chargeur, livraison en décembre 2009**

✓ **Base : Reprise du tracteur SOMECA**

✓ Option n°1 : faucheuse d'accotements neuve

✓ Option n°2 : cureuse de fossés neuve

5 plis, contenant 10 offres, ont été reçus ce jour : 4 offres concernaient des tracteurs d'occasion, 6 offres des tracteurs neufs. Sur les 4 offres pour des tracteurs d'occasion, aucune n'était conforme aux attentes fixées dans le cahier des charges (trop d'heures, absence du chargeur, etc.). Au vu des prix pratiqués, la commission n'a pas souhaité donner suite à l'option n°2, cet achat nécessitant plutôt d'être mutualisé, soit à plusieurs collectivités, soit au SIVOM.

Le tableau suivant présente les offres des entreprises TTC pour la fourniture d'un tracteur neuf équipé d'un chargeur et d'une faucheuse d'accotements.

Fournisseur	Prix TTC	Observations
Goichon	48 198,80€	Pas de faucheuse, livraison décembre 2009, Garantie 12 mois
Quitté	45 747,00 €	Livraison 10/12/09, Garantie 12 mois
Migaud	57 168,80 €	Non précisé
Espace Emeraude offre 1	41 950,32 €	Livraison début novembre 09, Garantie 36 mois
Espace Emeraude offre 2	46 049,63 €	Trop puissant par rapport au cahier des charges
Central Garage	46 873,88 €	Livraison décembre 2009, Garantie 12 mois

L'offre la moins disante (Espace Emeraude à 41 950,32 €), après visite sur place, s'avère non compatible car le tracteur est trop faible pour atteler les équipements déjà en possession de la commune ; de même, le chargeur ne permettrait pas de réaliser des travaux d'excavation mais seulement de petits travaux de terrassement (le but est de soulager le tracteur Deutz en heures travaillées, ce ne serait pas le cas si l'on choisissait ce véhicule).

Les autres offres correspondent en tous points aux attentes fixées dans le cahier des charges.

La commission propose au conseil municipal de retenir **l'offre la plus adaptée**, à savoir **l'Entreprise QUITTE** pour un montant TTC de 45.747,00 €, se détaillant comme suit :

♦ Tracteur New Holland TD5020	26.700,00€ HT
♦ Chargeur Mailleux MXT6	7.320,00€ HT
♦ Faucheuse d'accotement Tierre TCL160.....	6.830,00€ HT
♦ Reprise du Someca	-2.600,00€ HT
♦ TOTAL HT	38.250,00 € HT
TVA	7.497,00€
TOTAL TTC	45.747,00€

Il est précisé que l'achat de ce véhicule nécessitera d'investir dans une nouvelle cuve + pompe pour le carburant car le tracteur roule obligatoirement au gazole type « premium ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal** :

- valide la proposition de la commission et se décide pour l'offre de l'entreprise Quitté détaillée ci-dessus
- autorise le maire, Alain Fort, à lancer une consultation auprès des banques dans l'éventualité de contracter un emprunt.

La commission se charge de conclure cet achat avant fin novembre 2009.

3. Stores de l'école maternelle

Après le remplacement des huisseries, les stores ont été remontés sauf sur la partie ouest, soit deux classes, le dortoir et la porte de la salle de motricité. A notre demande, deux entreprises ont fait une offre, AGC Siglaver et JB Stores, qui proposent toutes les deux des stores occultants télécommandés.

L'offre d' AGC SIGLAVER s'élève à 4.988,52 € TTC, celle de JB STORES à 4.437,88 € TTC, cette entreprise posera en plus le dormant extérieur en aluminium.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal retient l'offre de JB Stores de Niort, pour un montant de 4.437,88 € TTC.**

4. POINT SUR LES TRAVAUX

➤ **Voirie de la VC 6 :**

Les travaux (peinture, bordures, trottoirs...) sont maintenant terminés. Des travaux supplémentaires, pour un montant de 1.852,60 € TTC, ont été réalisés en cours de chantier. En effet, une partie de la chaussée a dû être renforcée dans le virage (busage de fossé et îlot en bordures de résine).

➤ **Changement et peinture des volets de la salle polyvalente :**

Les volets neufs ont été posés par le menuisier. Le peintre doit intervenir dans les jours à venir. Une plus-value sur les travaux est à prévoir car il avait été omis de prévoir dans les devis initiaux les volets côté salle annexe. Or ceux-ci doivent également être refaits.

➤ **Abribus :**

Le début des travaux est fixé au lundi 5 octobre.

L'opération coûtera environ 22.000,00 € TTC, soit 7.000€ de plus que la somme prévue au budget. En effet, les travaux de voirie pour l'accessibilité n'avaient pas été chiffrés à l'époque.

5. Décisions modificatives au budget primitif 2009

➤ **DM N° 4 – opération 252 : Atribus :**

En raison des travaux de voirie supplémentaires pour l'accessibilité, l'opération coûtera environ 22.000,00 € TTC, soit 7.000€ de plus que la somme prévue au budget. Sachant qu'une subvention d'amendes de police - de 8.679 € - a été accordée, le maire demande aux membres du conseil d'accepter la décision modificative suivante :

D.M. N° 4 – Virement de crédits sur l'opération N°252				
<i>Opération</i>	<i>chapitre</i>	<i>compte</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
Crédits à ouvrir				
252	23	2315	ABRIBUS	+ 7.000,00 €
Crédits à réduire				
249	23	2315	Travaux à l'école (huisseries et sol salle de classe)	- 7.000,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette décision modificative.

➤ **DM N° 5 – opération 225 : achat de matériel**

Il avait été prévu au budget, dans l'opération « achat de matériel » une somme de 30.000 € pour l'achat d'un tracteur d'occasion. Sachant qu'après consultation la municipalité n'a pas trouvé de véhicule d'occasion correspondant à ses besoins et que, de ce fait, elle a décidé d'acheter à l'entreprise Quitté de Niort un véhicule neuf avec chargeur et faucheuse d'accotement, pour un montant TTC de 45.747,00 €, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

D.M. N° 5 – Virement de crédits sur l'opération N°225				
<i>Opération</i>	<i>chapitre</i>	<i>compte</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
Crédits à ouvrir				
225	23	2315	ACHAT DE MATERIEL : acquisition du tracteur	+ 25.000 €
Crédits à réduire				
251	20	2031	Frais d'études à projeter	- 5.000,00 €
214	23	2315	Travaux de voirie	- 20.000,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette décision modificative.

6. POINT SUR LES AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

6.1. **Embauche de deux agents en CAE**

Comme évoqué lors du dernier conseil, les deux agents recrutés cette année ont pu bénéficier d'un Contrat d'accompagnement dans l'Emploi à compter du 1^{er} octobre 2009. Pour ce type de contrat dit « aidé » l'Etat rembourse 90 % du salaire + charges patronales.

Mme Katty Darroux est recrutée sur 28 heures annualisées et Mlle Amandine Chassin sur 22,5 heures annualisées.

6.2. **Ouverture d'une 14ème classe dans le RPI**

Par courrier reçu en mairie le 21 septembre 2009, l'Inspection académique des Deux-sèvres, après consultation du comité technique paritaire départemental, confirme l'ouverture d'une nouvelle classe dans le RPI Fors/Juscors/Saint Martin de Bernegoue et demande l'avis du conseil sur le sujet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **le conseil municipal entérine la décision d'ouverture d'une nouvelle classe dans le RPI, à l'école élémentaire de St Martin de Bernegoue.**

6.3. **Pont de l'Ascension**

Par décision de l'inspection académique en date du 29 septembre 2009, le rattrapage des cours du vendredi 14 mai 2010 (lendemain du jeudi de l'Ascension) aura lieu le mercredi 4 novembre qui sera travaillé comme un jour normal. Les transports scolaires fonctionneront comme un lundi (afin de permettre la rentrée des élèves internes).

6.4. Ateliers du mercredi

Pour ce qui concerne l'accueil des enfants hors commune, les négociations avec la Communauté de communes Plaine de Courance sont toujours en cours. Il convient donc de fixer un tarif « extérieur » afin de pouvoir renseigner les parents demandeurs. Le prix de revient des Ateliers du mercredi étant élevé (+ de 9 € par séance) et afin que la population de Fors ne supporte pas une dépense pour des personnes extérieures à la commune, Alain Fort propose un forfait de 8 € (ateliers + accueil) par enfant et par mercredi (contre 6,70 € pour les Forsitains).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **le conseil municipal fixe le tarif des Ateliers du mercredi, pour les personnes extérieures à Fors, à un forfait de 8 € (accueil et/ou ateliers) par enfant et par mercredi.**

Monsieur le maire précise que l'inscription d'un enfant hors commune reste néanmoins soumise à son autorisation écrite préalable.

6.5. Bibliothèque : animation – spectacle

Dans le cadre du GAP Plaine de Courance qui a choisi « la musique » comme thème pour les animations communes aux bibliothèques, Marie-Jeanne Bigrel propose à la municipalité un spectacle « Le petit œuf du peuple » destiné aux enfants de 3 à 6 ans, d'un coût de 350 € subventionné à 50 %, soit 175 € pour l'organisateur. La jauge pour ce spectacle étant assez faible, elle se propose de le faire venir pour la classe de cours préparatoire.

Un débat s'engage sur le fait que ce type de spectacle procède plutôt d'une démarche pédagogique et devrait donc être financé par l'école, et, d'autre part, que le coût est élevé par rapport au nombre d'enfants concernés (environ 30).

Sachant que la commune finance déjà d'autres spectacles, l'idée est émise que l'allocation d'une somme globale destinée aux animations et prévue au budget primitif serait préférable, à des demandes reçues au coup par coup pendant l'année.

Ce débat fait prendre conscience à l'assemblée qu'il est nécessaire de revoir le fonctionnement bibliothèque/école pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, et devant les avis partagés, **le conseil municipal préfère remettre sa décision.**

6.6. Bibliothèque : modification du système d'adhésion

Les adhésions sont actuellement prises pour un an, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Marie-Jeanne Bigrel, bibliothécaire, souhaiterait que ces adhésions passent de date à date, afin de pouvoir recueillir les adhésions des familles en cours d'année. Son logiciel bibliothèque permet la gestion spécifique de date à date.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **le conseil municipal accepte de modifier le système des adhésions à la bibliothèque municipale afin qu'elles puissent être prises en cours d'année. La mise en place se fera dès le 1er octobre prochain.**

6.7. Services périscolaires : garderie – restauration scolaire

Après le départ concomitant de Josiane Gourdon et Maxime Brossard, un suivi plus appuyé est nécessaire. La mise en place a connu quelques difficultés, surtout à la garderie qui accueille jusqu'à 73 enfants le soir entre 16 h 15 et 18 h 00, dont de nombreux « petits » ce qui a nécessité la présence d'une personne supplémentaire et une réorganisation :

- la salle associative l'Espérance est désormais consacrée uniquement à la collation
- Une quatrième personne – Christelle Rouillon – a été déléguée auprès du service de garderie le soir entre 16 h 45 et 18 h afin de renforcer les effectifs au moment où les enfants sont les plus nombreux.

La nouvelle commission de la Restauration scolaire a été récemment mise en place.

6.8. Grippe A H1N1

Une réunion d'information s'est tenue à la préfecture vendredi 25 septembre dernier.

Attention ! : Les mesures énoncées à cette date et rappelées ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à tout moment en fonction de l'évolution des événements.

- **La campagne de vaccination se met en place dans les Deux-Sèvres** : Elle est organisée pour 270.000 Deux-Sévriens, dans cinq centres de vaccination, du 15 octobre 2009 au 15 février 2010.

Pour le Sud Deux-Sèvres, les centres sont Niort et Melle. Les personnes vaccinées en priorité seront les femmes enceintes, les enfants de 6 mois à 2 ans et le personnel de santé, sachant que, de toutes façons, il n'y a d'obligation de vaccination pour aucune catégorie de personnes.

- **Les mesures de prévention dans les écoles** sont définies par le Préfet en collaboration avec l'inspection académique, les directeurs d'établissement et le maire.

La municipalité a mis en place depuis la rentrée le renforcement des mesures d'hygiène préconisées dans la lutte contre la pandémie, tant à l'école que dans les services périscolaires.

- En cas de fermeture de classe ou d'école, bien évidemment, la municipalité ne doit pas mettre d'accueil compensatoire en place ; les agents municipaux employés à l'école ou dans les services périscolaires qui se trouvent alors sans activité peuvent être affectés à d'autres tâches similaires ou comparables, mis en astreinte, obligés à prendre leurs jours de RTT (mais pas leurs jours de congés) ; dans tous les cas, ils doivent continuer à percevoir leur salaire.

6.9. Circuits des cars scolaires

Alain Fort informe l'assemblée qu'un deuxième car a été ajouté pour le ramassage du collège. Pendant quelques jours, quelques « cafouillages » ont eu lieu entre les deux lignes ; Il a revu les circuits avec le Conseil général ; les problèmes devraient rapidement se résorber.

Plusieurs conseillers ont remarqué que le car du collège emprunte une voie interdite aux cars, Chemin de l'Ether, sur le trajet retour et que le car des primaires en direction de Saint-Martin passe par la rue du Stade à l'aller, ce qui n'est pas son circuit établi. Alain Fort se rendra à nouveau au Conseil général pour signaler et régler ces problèmes.

7. Adoption du rapport d'activité 2008 du syndicat d'eau potable Les Fosses Beth et Bellefond

Le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2008, présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, a été communiqué à tous les membres du conseil avant la réunion.

Il en ressort principalement que :

- ◆ La qualité de l'eau est bonne malgré quelques traces de pesticides (taux inférieur à la norme requise)
- ◆ La moyenne de la consommation est en baisse, le nombre d'abonnements aussi
- ◆ Le volume moyen consommé par abonnement domestique est de 76 m³ (contre 84 m³ en 2007)
- ◆ Il y a beaucoup de pertes sur le réseau (près d'un tiers du volume d'eau produit) ; cependant le rendement du réseau reste acceptable puisqu'il est de 72,5 %.
- ◆ Les investissements ont été minimales en 2008 : seulement 0,28 km de linéaires de canalisations renouvelées (0,450 km en 2007) et aucun branchement en plomb changé (11 en 2007). Le taux moyen de renouvellement du réseau est de 2 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal adopte le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2008**

8. Ligne Haute Tension 2 X 400 Granzay - Valdivienne

Le renforcement des pylônes de la ligne HT qui traverse le territoire de la commune est en cours depuis plusieurs années.

C'est au tour des pylônes 13 et 14 de subir des travaux ; Ils sont situés route des Sanguinières, face au bourg sur une zone protégée Natura 2000 (plusieurs espèces d'oiseaux protégées y vivent). Les travaux doivent respecter les époques de reproduction et de nidification. De ce fait, ils se dérouleront de **novembre 2009 à mars 2010 et en août 2010**.

9. Renforcement de la défense incendie

Le syndicat d'eau Les Fosses Beth et Bellefond, la Communauté de communes Plaine de Courance, la société Fonciter (lotisseur du Clos de la Tour) et la commune de Fors s'associent pour renforcer une partie défaillante du réseau d'eau, afin d'améliorer la défense incendie. Il s'agit de mettre en place de nouveaux poteaux incendie route de Bel Air et de changer le diamètre des canalisations d'eau situées, rue du Plan de la Cour, rue du Tartre et rue de la Planche. Ce diamètre (qui varie actuellement de 90 à 120 mm) passera partout à 160 mm. Les riverains vont y gagner en pression.

Les travaux vont se dérouler du 5 octobre au 30 octobre prochain. Ces dates ont été imposées par le fermier – la SAUR – car son contrat se termine le 31 octobre.

La part de la commune dans ces travaux est de 2.152,80 € TTC et correspond à la réfection définitive de la chaussée, comprenant le revêtement sur cloutage.

10. Plantations à l'école

Dans le cadre des Journées régionales de l'arbre et de la haie 2009, (cf. conseil du 26 août), le dossier de candidature a été envoyé. Alain Fort et Jean-jacques Bazireau rappellent le cadre du projet :

Création d'une barrière végétale à l'école primaire :

- **plantation d'arbres fruitiers et d'ornement** (dans la cour de l'école primaire), côté sud en bordure de plaine,
- **plantation d'une haie champêtre**, côté est, en limite du skate park.

Le budget prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses H.T.		TTC	Recettes	Montant
Accessoires (Devis Sonedis)	224,04 €	267,95 €	Subvention du conseil régional : 80 % du total H.T. du projet	1.332,42 €
Plants (Devis Saunier)	1.241,48 €	1.484,80 €		
Animation Prom'haies	200,00 €	200,00 €	AUTOFINANCEMENT	620,33 €
Total HT	1.665,52 €	1.952,75 €	Total projet	1.952,75 €

La journée de plantations avec les enfants de la classe de CP, les parents d'élèves et l'association Prom'haies pour l'animation est prévue le samedi 21 novembre prochain.

11. Demande de D.G.E. (dotation globale d'équipement) 2010

M. le maire expose que, vu les délais nécessaires à l'établissement d'un dossier conforme, et pour ne pas perdre le bénéfice d'une DGE annuelle, il faut commencer dès maintenant à travailler sur les orientations 2010, voire 2011 pour certaines opérations complexes.

Alain Fort et Stéphane Bonnin proposent de réfléchir sur les projets suivants, déjà évoqués lors des réunions précédentes, afin de les prioriser, sachant que les seuls à pouvoir prétendre à la DGE sont marqués d'une * :

- ◆ **Aménagement de l'allée de la Mairie**
- ◆ **Réfection de la VC 6 2ème tranche**
- ◆ **Achat du terrain des Grolettes**
- ◆ **Eclairage du terrain de boules**
- ◆ **Changement du véhicule utilitaire**
- ◆ **Aménagement de la rue de la Poste, Grand'rue et rue de la Mairie ***
- ◆ **Aménagement du bâtiment Desrue ***
- ◆ **Remplacement et isolation et de la toiture de l'école primaire ***
- ◆ **Enfouissement des réseaux rue de l'Infirmier**
- ◆ ...

La présence d'un maître d'œuvre sera nécessaire à l'établissement du projet et à la conduite de certaines opérations :

- a) *Aménagement de la rue de la Poste, Grand'rue et rue de la Mairie*
- b) *Aménagement du pôle administratif de la commune (bâtiment DESRUE)*
- c) *Remplacement et isolation et de la toiture de l'école primaire*
 - ◆ Pour l'opération a), les compétences devront être centrées sur l'établissement d'un projet de VRD avec le consensus des riverains. Cela nécessitera des réunions publiques de présentation du ou des projets.
 - ◆ Pour les opérations b) et c), il s'agit de recruter un maître d'œuvre de type architecte ou économiste de la construction. Il devra établir les plans, les métrés et devis, les prescriptions diverses.

Pour chacune de ces opérations, le maître d'œuvre devra nous guider dans la recherche de subventions diverses. Afin de trouver des candidats appropriés, nous devons monter un cahier des charges précis relatant les compétences requises.

Ceci exposé, Alain Fort propose à l'assemblée de centrer la prochaine demande de D.G.E. sur la réfection et l'isolation de la toiture de l'école, d'une part parce que l'état de cette toiture nécessite qu'elle soit rapidement remplacée et isolée, et d'autre part parce que c'est le seul projet qui pourra être achevé l'année prochaine ; pour les deux autres, compte tenu du temps à consacrer aux différentes phases de réflexion, de préparation et de choix du projet, il n'est pas envisageable de terminer les travaux avant 2011, voire 2012.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal accepte d'effectuer la demande de D.G.E. pour l'exercice 2010 sur le projet « Remplacement et isolation de la toiture de l'école primaire ».**

12. Adhésion à l'association FRANCAS

Stéphanie Delgutte informe les conseillers qu'elle a régulièrement recours aux conseils de cette association dans le cadre des activités municipales liées à l'animation. FRANCAS est une association « d'éducation populaire » qui s'occupe notamment des formations au BAFA, tient de la documentation à disposition des adhérents et possède un fichier des titulaires du BAFA, utile en cas de besoin de recrutement. La cotisation annuelle est calculée sur *le nombre de journées enfants* + un forfait de 30 €, ce qui pour la commune de Fors donne un total de 175 €.

M. le maire demande si cette cotisation ne devrait pas être plutôt du ressort de la communauté de communes puisque la base de calcul (le nombre de journées « enfants ») se fait sur la fréquentation du CLSH.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal accepte l'adhésion à l'association FRANCAS pour une somme de 175 €.**

13. Questions diverses

♦ **Réunion avec les associations de Fors** : Stéphanie Delgutte informe les membres du conseil qu'ils sont conviés à cette réunion le lundi 12 octobre prochain à 20 h 45 à la salle polyvalente.

♦ **Ouverture du cabinet infirmier** : le numéro de téléphone est le **05.49.25.14.99**. Une permanence se tiendra les mardi et jeudi matin, de 6h45 à 7h45, de préférence sur rendez-vous.

♦ **Réforme du service public de La Poste : organisation de la votation**

Une consultation nationale est organisée à l'initiative du Comité national contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal. Cette consultation, appelée « votation » a lieu sur un plan national le samedi 3 octobre prochain. Pour des raisons d'organisation, il a paru souhaitable au maire de la tenir ouverte toute la semaine – soit du 28 septembre au 02 octobre – pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

♦ **Révision simplifiée du POS sur la commune d'AIFRES**

Lemaire d'Aiffres nous fait part que la commune a décidé de prescrire une révision simplifiée du POS avec pour objectif la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur un terrain pressenti de 6.826 m², situé au lieu dit « Les prés Morissets », route de Fors. Le terrain est en zone agricole.

La mise en place d'une enquête publique durant un mois permettra de recueillir les observations du public. Une réunion publique sera organisée.

****_***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50

****_***

Les conseillers,

le maire,